

## Diplômes et insertion professionnelle

Béatrice Le Rhun, Pascale Pollet\*

Les conditions d'accès à l'emploi des jeunes qui entrent sur le marché du travail varient beaucoup selon le niveau de diplôme. Les plus désavantagés sont ceux qui sortent du système éducatif sans être diplômés de l'enseignement secondaire. Le choix de la spécialité de formation a aussi une influence sur l'accès à l'emploi et la qualité de l'insertion professionnelle. Certains jeunes sont mieux préparés que d'autres à cette entrée dans le monde professionnel : les apprentis, dont la formation alterne avec une expérience professionnelle validée par un contrat de travail, en apportent l'exemple.

Les jeunes ont été particulièrement touchés par la crise de 2008-2009. Le diplôme a cependant rempli son rôle protecteur vis-à-vis du chômage. En 2010, parmi les jeunes actifs sortis du système éducatif depuis moins de cinq ans, 11 % des diplômés du supérieur sont au chômage, contre 23 % des diplômés du secondaire et 44 % de ceux non diplômés ou diplômés uniquement du brevet des collèges.

L'insertion professionnelle est progressive. Les actifs récents, c'est-à-dire les actifs<sup>1</sup> ayant terminé leurs études initiales depuis moins de cinq ans<sup>2</sup>, sont plus souvent en situation de chômage que les personnes ayant plus d'ancienneté sur le marché du travail. En 2010, le taux de chômage des actifs récents est supérieur à 20 % alors qu'il est de 11 % pour les actifs sortis de l'école depuis 5 à 10 ans et de 7 % pour ceux sortis depuis plus de 11 ans. Ce constat est vrai quelle que soit la conjoncture économique : entre 2003 et 2010, le taux de chômage des actifs récents est supérieur de 6 à 10 points à celui des actifs sortis depuis cinq à dix ans et de 9 à 13 points à celui de ceux sortis depuis plus de dix ans. De surcroît, lorsque ces jeunes travaillent, leurs conditions d'emploi sont moins favorables que celles des actifs ayant plus d'expérience : ils occupent plus souvent des emplois précaires (CDD, intérim) ou « déclassés » (d'un niveau de qualification inférieur à leur diplôme), et travaillent souvent moins qu'ils ne le souhaiteraient (temps partiel subi par exemple).

### Repères

- 15 millions d'élèves, apprentis ou étudiants à la rentrée 2010 :  
40,8 % des jeunes de 18 à 25 ans sont encore scolarisés. *voir fiche 2.5*
- le taux de réussite au bac est de 85,6 % en 2010. *voir fiche 2.6*
- 14 % des jeunes sont « sortants précoces » dans l'Union européenne à 27 en 2010 ;  
12 % en France. *voir fiche 6.2*
- la dépense intérieure d'éducation représente 7,0 % du PIB en 2010 et la dépense  
intérieure de recherche et développement en représente 2,3 % en 2009. *voir fiches 2.7 et 2.8*

\* Béatrice Le Rhun, Pascale Pollet, Depp.

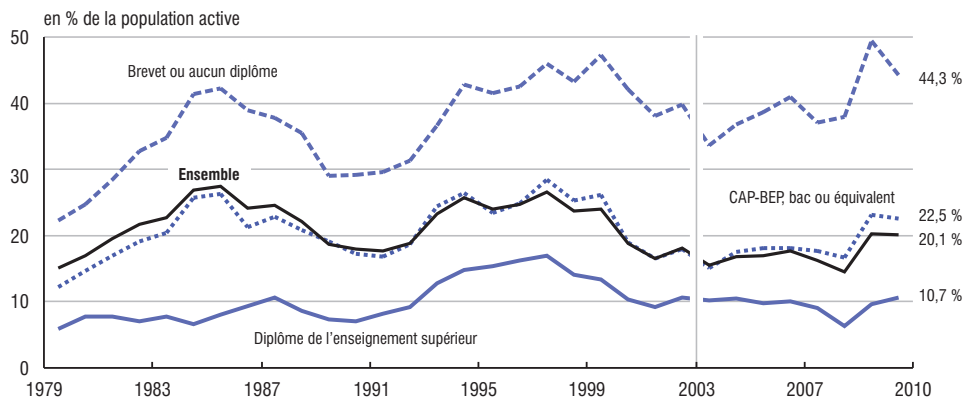
1. Une personne active est au chômage ou en emploi au sens du BIT, voir *fiche 3.2*.

2. La fin des études initiales (sortie de formation initiale) correspond à la première interruption de plus d'un an d'études effectuées en écoles supérieures, universités, lycées, collèges, centres de formation des apprentis ou écoles primaires.

## Le niveau de diplôme est un facteur essentiel de l'insertion des jeunes ...

Le fait d'être diplômé et le niveau de diplôme<sup>3</sup> jouent de façon déterminante sur l'insertion professionnelle en début de carrière. En effet, quelle que soit la conjoncture au moment de leur entrée sur le marché du travail, la situation professionnelle des diplômés du supérieur est nettement meilleure que celle des diplômés de l'enseignement secondaire (CAP-BEP, baccalauréat ou équivalent) ou des peu diplômés (personnes sorties de formation initiale avec uniquement le brevet ou sans aucun diplôme). En 2010, 11 % des actifs récents diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage contre respectivement 23 % et 44 % de leurs homologues diplômés du secondaire et peu diplômés (figure 1). Entre 1979 et 2010, le taux de chômage des actifs récents diplômés du supérieur est de 5 à 16 points inférieur à celui des diplômés du secondaire et de 19 à 40 points à celui des peu diplômés. La situation des peu diplômés sur le marché du travail est donc nettement plus dégradée : ils mettent plus de temps à obtenir un emploi, souvent précaire. Cette plus grande précarité perdure au cours de leur vie professionnelle : après cinq ans sur le marché du travail, le taux de chômage des peu diplômés se situe entre 20 % et 30 % contre 10 % pour l'ensemble des actifs ayant la même ancienneté sur le marché du travail (taux mesurés sur la période 2003-2010). De même, après plus de dix ans sur le marché du travail, les peu diplômés ont encore un taux de chômage de 10 % contre 6 à 7 % tous diplômés confondus. Ils ont par ailleurs peu recours à la formation continue qui pourrait être un moyen d'acquiescer un diplôme.

### 1. Taux de chômage un à quatre ans après la fin des études initiales, selon le niveau de diplôme



Champ : France métropolitaine, population des ménages, jeunes actifs ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 4 ans.

Note : taux de chômage en mars de chaque année sauf celles du recensement (janvier en 1990 et 1999) jusqu'en 2002, en moyenne annuelle à partir de 2003. Suite à la mise en place de l'enquête Emploi en continu, il y a un changement de série à partir de 2003. Les taux de chômage présentés dans ce graphique correspondent à l'interprétation française du chômage BIT jusqu'en 2002. À partir de 2003, ils correspondent à l'interprétation d'Eurostat, adoptée par l'Insee depuis novembre 2007. Lecture : au sens du BIT, en 2010, 20,1 % des jeunes actifs ayant quitté les études initiales depuis 1 à 4 ans sont au chômage.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs Depp.

Notons toutefois que le niveau scolaire des jeunes a nettement augmenté jusqu'au milieu des années 1990 (encadré 1). Il a donc permis à une part plus importante de jeunes d'être diplômés de l'enseignement supérieur. En moyenne, sur les sortants de formation initiale en 2007, 2008 ou 2009, 42 % étaient diplômés de l'enseignement supérieur, 41 % possédaient au plus un diplôme du secondaire et 17 % quittaient l'école peu diplômés (figure 2) ; ils représentaient respectivement 16 %, 44 % et 40 % des sortants à la fin des années 1970. Le niveau de diplôme des sortants de formation initiale semble s'être stabilisé au cours des années 2000.

3. Le niveau de diplôme est le plus haut diplôme que l'enquêté déclare détenir.

## ... ainsi que les spécialités de formation

L'accès à l'emploi et les conditions d'insertion dépendent aussi de la formation choisie, professionnelle ou générale, et du domaine ou des disciplines étudiés, comme le confirment notamment des travaux récents sur la période 2003-2009 [Insee, 2010]. Ces travaux montrent que les diplômés du domaine de la production ont souvent un devenir plus favorable que ceux des services, en particulier lorsqu'ils sortent de spécialités de la production débouchant sur des métiers dans des secteurs de pointe. En revanche, d'autres formations conduisent à des

### Encadré 1

#### L'élévation du niveau d'études chez les moins diplômés

En vingt ans, le niveau de diplôme des jeunes sortants du système éducatif a beaucoup augmenté. En 1991, 69 % des jeunes de 20 à 24 ans étaient diplômés de l'enseignement secondaire : 30 % étaient diplômés de BEP ou CAP et 39 % bacheliers. En 2010, 83 % des jeunes du même âge sont diplômés du secondaire : 16 % ont un CAP-BEP et 67 % sont bacheliers. Parmi ces derniers, 85 % poursuivent des études dans le supérieur. Au début des années 1990, environ 20 % des jeunes de 25-29 ans étaient diplômés du supérieur, ils sont environ 42 % en 2008.

Parallèlement à cette élévation du niveau d'études, la proportion de jeunes peu diplômés parmi les 20-24 ans a diminué : elle est passée de 31% en 1991 à 17 % en 2010. Parmi ces 17 % de jeunes peu diplômés, 60 % ont atteint la dernière année de CAP ou de BEP, ou une terminale générale, technologique ou professionnelle, mais sans en obtenir le diplôme ; 10 % ont étudié jusqu'en classe de seconde ou de première générale ou technologique et 40 % ont arrêté leurs études au collège ou en première année de CAP ou de BEP.

Même au sein de la population des jeunes qui quittent le système scolaire avant la fin de l'enseignement secondaire, l'élévation du niveau d'études est perceptible. Les sorties d'élèves aux niveaux les plus faibles se réduisent, tandis que les sorties les plus tardives dans la formation initiale secondaire augmentent. Cette élévation du niveau s'est faite par palier entre le milieu des années 1990 et la fin des années 2000. Tout d'abord, entre 1996 et 2000, la part des jeunes sortants après une année terminale de CAP ou de BEP a augmenté, passant de 24,5 à 26,1 %, au détriment de celle des sortants de collège ou de première année de CAP ou BEP (figure). Dans un second temps, pendant les années 2000, c'est la part des sortants des années terminales de

baccalauréat général, technologique ou professionnel qui a augmenté (passant de 66,9 à 70,0 %), les sorties au niveau CAP-BEP se réduisant. L'allongement de la durée de scolarisation des jeunes en difficulté scolaire résulte davantage d'une poursuite d'études au sein de l'enseignement professionnel, c'est-à-dire en classe de CAP, de BEP et de baccalauréat ou de brevet professionnel, qu'en second cycle général ou technologique.

L'élévation du niveau d'études se ressent aussi sur l'emploi. D'une génération à l'autre, des postes de travail correspondant à des catégories d'emplois d'ouvriers ou d'employés sont pourvus à des niveaux de diplômes plus élevés qu'auparavant : la comparaison intergénérationnelle fait apparaître un glissement des niveaux fin de collège et CAP-BEP pour les seniors vers les niveaux CAP-BEP et baccalauréat-brevet professionnel pour les juniors [Cereq, mai 2008]. Cependant, dans le même temps le poids des emplois d'ouvrier a baissé tandis que le poids des emplois de profession intermédiaires et de cadres a augmenté. Compte tenu de l'évolution du marché du travail, la situation des jeunes quittant l'école sans un bagage minimum, un diplôme de niveau CAP-BEP ou un baccalauréat devient de plus en plus problématique.

#### Évolution de la part des sortants du secondaire selon le niveau de formation atteint

	en %			
	1996	2000	2004	2008
Niveau 3 <sup>e</sup> ou 1 <sup>re</sup> année de CAP-BEP	8,4	7,0	6,3	5,7
Niveau CAP-BEP	24,5	26,1	24,7	24,3
Niveau Bac ou BP	67,1	66,9	69,0	70,0

Champ : France métropolitaine.

Source : Depp, recensements exhaustifs effectués auprès des établissements d'enseignement secondaire (y compris apprentis et lycées agricoles).

## 2. Répartition des sortants de formation initiale par niveau de diplôme en 2007, 2008 ou 2009

en %

Niveau de diplôme des sortants	
<b>Diplômés du supérieur</b>	<b>42</b>
<b>Diplômés du supérieur long</b>	<b>27</b>
Doctorat	2
DEA, DESS, Master	8
École supérieure	6
Maîtrise	3
Licence	8
<b>Diplômés du supérieur court</b>	<b>15</b>
Diplôme d'études universitaires générales	0
BTS, DUT et équivalents	12
Paramédical et social	3
<b>Diplômés du secondaire</b>	<b>41</b>
<b>Bacheliers et diplômes équivalents</b>	<b>24</b>
Baccalauréat général	8
Baccalauréat technologique, professionnel et assimilé	16
<b>CAP BEP ou équivalent</b>	<b>17</b>
<b>Peu diplômés</b>	<b>17</b>
Brevet seul	8
Aucun diplôme	9
<b>Total</b>	<b>100</b>
<i>Nombre de sortants</i>	<i>701 000</i>

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes ayant terminé leurs études initiales l'année précédant l'enquête.

Lecture : en moyenne de 2007 à 2009, 701 000 jeunes par an ont terminé leurs études initiales ; 42 % d'entre eux sont sortis diplômés du supérieur.

Note : le calcul est fait comme une moyenne des trois années d'enquête.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2008-2010 ; calculs Depp.

segments plus saturés du marché du travail et l'accès à l'emploi est plus difficile. Un certain nombre de spécialités, considérées comme « généralistes » par les employeurs, débouchent sur une gamme de professions large, aux opportunités variées pour les jeunes diplômés. C'est notamment le cas de la spécialité comptabilité-gestion, qui, selon le niveau de diplôme, ne réserve pas le même sort à ses diplômés : les actifs récents diplômés de CAP-BEP de cette spécialité ont un taux de chômage nettement supérieur à celui des titulaires d'un diplôme plus élevé de la même spécialité. Les titulaires de DUT-BTS en comptabilité-gestion en emploi occupent quant à eux en majorité des postes d'employés administratifs et non des postes de cadres ou de professions intermédiaires. En ce qui concerne les filières les moins porteuses, les CAP-BEP des services, du textile, habillement cuir et les baccalauréats professionnels de secrétariat débouchent bien souvent sur une embauche difficile (en moyenne entre 2003 et 2009, le taux de chômage des CAP textile, cuir et habillement est de 27 % sur les dix premières années qui suivent la sortie de formation initiale), des emplois peu rémunérateurs (environ 1 100 euros nets mensuels) et du temps partiel.

À l'opposé, plusieurs formations du supérieur permettent une insertion professionnelle favorable. Dans le domaine de la production, les DUT-BTS et les licences professionnelles affichent un taux de chômage des jeunes diplômés voisin de 10 % en moyenne et un salaire médian d'environ 1 600 euros nets mensuels, supérieur à celui des mêmes diplômés mais dans d'autres spécialités. Les titulaires de licences ou masters en sciences ou informatique, et en droit ou économie connaissent également des débuts encourageants. C'est aussi le cas des diplômés de masters en commerce, vente, comptabilité et gestion, qui connaissent un taux de chômage compris entre 5 et 9 % selon la spécialité. Le taux de chômage des jeunes diplômés des écoles d'ingénieurs et de commerce, comme celui des docteurs en sciences, est faible (4 à 7 %) et le salaire médian de ceux en emploi plutôt élevé (2 300 euros). Enfin, les diplômés

des formations de la santé, destinés à des professions réglementées, ne connaissent quasiment pas le chômage : parmi eux, les docteurs en médecine, pharmacie et odontologie ont le salaire médian le plus élevé (2 570 euros).

Entre ces situations extrêmes, des diplômés de niveaux parfois très différents offrent des conditions d'insertion intermédiaires et comparables. Par exemple, le taux de chômage des jeunes diplômés de CAP-BEP de la production est voisin de celui des bacheliers professionnels en commerce, gestion, hôtellerie, tourisme (12 à 15 %) et leur salaire médian est même légèrement supérieur à celui de ces bacheliers. Certains diplômés du supérieur connaissent des taux de chômage comparables à ceux des bacheliers professionnels, bien que les emplois qu'ils occupent soient par ailleurs plus qualifiés : il s'agit des titulaires de DUT ou BTS de commerce, communication, hôtellerie et tourisme, de licences en sciences humaines et sociales, de licences tertiaires et de masters en lettres, sciences humaines, communication et services aux personnes.

## **Le type de formation suivie, par apprentissage ou par voie scolaire, marque aussi les premières années de vie active**

Les résultats des enquêtes IVA et IPA (« Insertion dans la Vie Active » et « Insertion Professionnelle des Apprentis », encadré 2) montrent que les jeunes sortants de l'apprentissage s'insèrent mieux que les sortants de lycée. Sept mois après la fin de leurs études, le taux de chômage<sup>4</sup> global des anciens lycéens s'établit à 39,8 % en 2009-2010, alors qu'il est de 29,9 % pour les anciens apprentis en 2009 et de 33,0 % en 2010, tous niveaux de formation confondus. De façon générale, à niveau de formation équivalent et pour des formations qui existent à la fois en apprentissage et par voie scolaire, les jeunes passés par l'apprentissage s'insèrent mieux que ceux formés par la voie scolaire [Depp, octobre 2010]. Ce constat, établi pour la génération sortie du système éducatif en 2004, se confirme pour la génération sortie en 2007. Le taux de chômage des apprentis sept mois après la fin de leurs études est de près de 10 points inférieur à celui de leurs homologues issus de la voie scolaire.

D'après l'enquête IPA, en février 2009, parmi les jeunes passés par l'apprentissage qui travaillent, 63 % occupent un emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaire, engagé dans l'armée, à son compte), 24 % un emploi à durée déterminée (CDD, contrat nouvelle embauche-CNE, aide familial), et 6 % sont intérimaires. Enfin, 7 % sont en emploi aidé, essentiellement en contrat de professionnalisation. Cette répartition par type de contrat est stable au cours des cinq dernières années, malgré les variations conjoncturelles.

Pour les apprentis aussi, l'absence de diplôme joue défavorablement sur l'insertion, quelle que soit la conjoncture. 57 % des non diplômés passés par l'apprentissage sont au chômage en 2009, sept mois après leur sortie d'apprentissage. La proportion d'intérimaires y est beaucoup plus élevée que chez les diplômés. Le fort recul de l'intérim observé en 2009 pendant la crise économique touche ainsi particulièrement les jeunes sortis sans diplôme d'une formation en apprentissage. Entre 2006 et 2008, leur taux de chômage avait au contraire très fortement baissé grâce au dynamisme de l'emploi intérimaire. Par ailleurs, ils signent moins souvent que les autres un contrat de professionnalisation. De la même façon que pour les autres jeunes, le fait d'être diplômé, au minimum d'un CAP ou d'un BEP, permet aux jeunes passés par l'apprentissage de s'insérer plus facilement. Plus le niveau de diplôme est élevé, plus l'insertion des sortants d'apprentissage est facile et les conditions d'emploi meilleures. L'apport d'un BTS ou d'un diplôme de niveau master ou ingénieur se perçoit surtout en termes

---

4. Dans les enquêtes IVA, IPA ou les enquêtes Génération 2007 et 2010, on demande aux personnes quelle est leur situation d'activité (en emploi, au chômage, etc.). Il s'agit donc d'une mesure du chômage « déclaré » et non pas de chômage au sens du BIT (comme le mesure l'enquête Emploi, voir *fiche 3.4*).

### Les enquêtes IVA-IPA

#### Les enquêtes

Les enquêtes sur l'insertion des lycéens dite « IVA » (Insertion dans la vie active) et celle sur les apprentis dite « IPA » (Insertion professionnelle des apprentis) existent depuis le début des années 1990 et constituent des outils de suivi annuel des conditions de première insertion (sept mois après la fin de la formation initiale), au plan national et régional, par diplôme ou par niveau d'études et spécialité fine selon le nombre de répondants. Ces enquêtes ont pour objectif de fournir les informations nécessaires aux rectorats comme aux régions et aux partenaires sociaux pour négocier le plan régional des formations professionnelles, et de mettre à disposition des élèves et de leurs parents pour leur choix d'orientation des informations sur les débouchés.

#### Le champ

Ces enquêtes s'adressent aux sortants des années terminales de formations professionnelles et technologiques en lycée et aux jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA). Tous les niveaux de formation couverts par les CFA et les lycées sont concernés. Depuis 2003, l'enquête IVA ne couvre que la moitié des formations chaque année. C'est pourquoi les analyses regroupent les années d'enquête deux par deux.

#### Les sortants de lycée et les sortants d'apprentissage

Sont considérés comme sortants les jeunes inscrits dans un lycée ou un CFA une année donnée, mais non repérés comme inscrits l'année suivante, et qui déclarent à l'enquête menée au 1<sup>er</sup> février ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

de salaire et de catégorie socioprofessionnelle (22 % des jeunes passés par l'apprentissage diplômés de BTS se déclarent techniciens contre 8 % de ceux qui sont bacheliers ; 42 % de ceux diplômés de niveau ingénieur, master ou licence se déclarent ingénieurs ou cadres, contre 6 % de ceux titulaires de BTS). Par ailleurs, le Brevet professionnel (BP), diplôme exclusivement préparé en apprentissage et de même niveau que le baccalauréat, conduit pour ses titulaires à un taux de chômage et un accès aux contrats à durée indéterminée comparables à ceux des ingénieurs ou des diplômés de masters.

Même si l'apprentissage permet une insertion professionnelle plus facile, certaines spécialités se caractérisent par une part assez élevée de postes à temps partiel. C'est notamment le cas dans le secteur social (32 % d'emplois à temps partiel pour les jeunes issus de l'apprentissage), la coiffure et l'esthétique (22 %), l'hôtellerie-restauration (18 %) et la vente (16 %). De manière générale, le temps partiel est beaucoup plus fréquent après une spécialité des services (13 %) qu'une spécialité de la production (5 %), et concerne davantage les femmes, plus nombreuses dans ces spécialités. Quant aux salaires, les apprentis diplômés de l'enseignement secondaire sont nettement moins rémunérés que ceux diplômés de l'enseignement supérieur : le salaire médian est de 1 200 euros pour les sortants de l'apprentissage diplômés du secondaire, 1 300 euros pour ceux titulaires d'un BTS, et 1 650 euros pour ceux ayant un diplôme d'ingénieur ou un master.

### Les débuts de carrière sont sensibles à la conjoncture économique ...

L'insertion des jeunes réagit fortement et rapidement aux retournements conjoncturels. Les actifs récents subissent plus que les actifs expérimentés les effets des ralentissements économiques. À l'inverse, ils sont aussi les premiers à bénéficier d'une embellie économique, comme ce fut le cas à la fin des années 1980 et de 1997 à 2001 [Insee, 2004]. D'une part, ils sont surreprésentés parmi les candidats à l'embauche, d'autre part, ils occupent plus souvent des formes d'emploi flexibles (intérim, CDD) qui sont les premières touchées par les retournements conjoncturels.

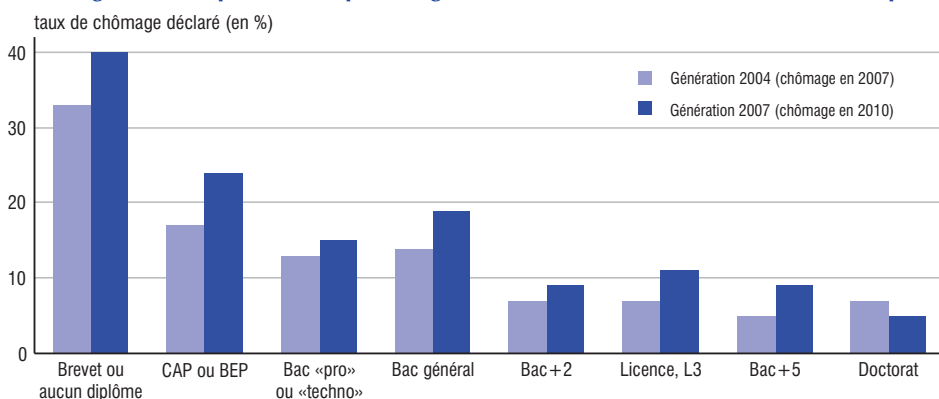
La crise économique amorcée au milieu de l'année 2008 a ainsi particulièrement touché les jeunes. Le taux de chômage de ceux sortis de l'école depuis moins de cinq ans a augmenté de 6 points entre 2008 et 2009, passant de 14 % à 20 %. Les actifs plus anciens ont également été affectés par la mauvaise conjoncture, mais moins fortement : sur la même période, la hausse du taux de chômage est de 2 points pour les personnes sorties de formation initiale depuis cinq à dix ans (passant de 9 % en 2008 à 11 % en 2009) et de 1 point pour ceux ayant plus de dix ans d'ancienneté sur le marché du travail (passant de 6 % à 7 %). En outre, la qualité des emplois occupés par les jeunes s'est détériorée. Parmi les actifs récents, la part de ceux qui travaillent moins qu'ils ne le souhaiteraient a augmenté de plus de 2 points entre 2008 et 2010, et s'élève à près de 10 % en 2010. La part des emplois à temps partiel a aussi crû de 2 points, de 14 % à 16 %. Mais comme pour les cycles conjoncturels passés, les actifs récents ont aussi été les premiers à bénéficier de l'amélioration de 2010. Entre 2009 et 2010, leur taux de chômage a légèrement baissé (- 0,3 point) tandis que celui des actifs plus anciens a continué de progresser (+ 0,5 point pour ceux sortis depuis cinq à dix ans et + 0,3 point pour les plus anciens), bien qu'à un rythme plus faible qu'au cœur de la crise.

### ... surtout pour les jeunes peu diplômés

L'insertion professionnelle des jeunes sans diplôme ou possédant uniquement le brevet des collèges, déjà plus difficile en période de croissance, est encore plus sensible aux aléas conjoncturels. Cette fragilité accrue des jeunes actifs peu diplômés provient non seulement de la nature de leurs postes de travail, plus sensibles à la conjoncture (ils occupent plus souvent des emplois en CDD ou en intérim, *cf. supra*), mais également d'un effet indirect : en période de chômage élevé, les jeunes actifs diplômés trouvent plus difficilement du travail correspondant à leur niveau d'études et ils ont tendance à accepter des postes pour lesquels ils sont surqualifiés, postes occupés habituellement par des populations moins diplômées.

Les peu diplômés ont ainsi été plus touchés par la crise de 2008-2009. D'après la dernière enquête « Génération », 40 % des jeunes actifs peu diplômés sortis du système éducatif en 2007 (génération 2007) se déclarent au chômage en 2010, c'est 7 points de plus que le taux de chômage de la génération 2004 mesuré en 2007 (*figure 3*). En comparaison,

### 3. Chômage trois ans après la sortie pour les générations 2004 et 2007, selon le niveau de diplôme



Champ : France métropolitaine, ensemble des sortants de formation initiale.

Lecture : en 2010, 24 % des actifs titulaires d'un CAP ou d'un BEP sortis de formation initiale depuis trois ans (génération 2007) sont au chômage. En 2007, le taux de chômage de leurs homologues de la génération 2004 était de 17 %.

Note : dans les enquêtes Génération 2007 et 2010, on demande aux personnes quelle est leur situation d'activité (en emploi, au chômage, etc.). Il s'agit donc d'une mesure du chômage « déclaré » et non pas de chômage au sens du BIT (comme le mesure l'enquête Emploi, voir fiche 3.4).

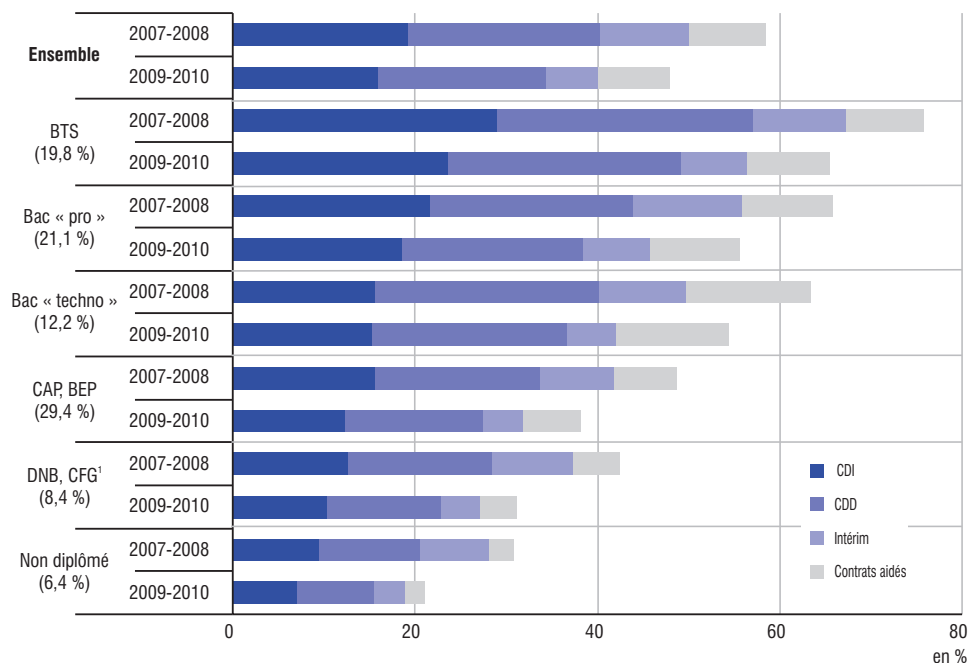
Source : Cereq, enquête Génération 2010 (auprès de la génération 2007) et enquête Génération 2007 (auprès de la génération 2004).

pour l'ensemble des jeunes sortants quel que soit le niveau de diplôme, le taux de chômage trois ans après la fin des études initiales est passé de 14 % pour la génération 2004 à 18 % pour la génération 2007.

## Dans le secondaire, les diplômés sont plus ou moins touchés par la crise selon le diplôme

Parmi les diplômés de l'enseignement secondaire technologique et professionnel sortis en 2007 du système éducatif, ce sont les diplômés de baccalauréat technologique ou professionnel qui ont le moins ressenti les effets de la crise économique sur l'accès à l'emploi. Le taux de chômage des sortants de 2007 observé en 2010 s'élève à 15 % : il n'augmente que de 2 points par rapport à celui des sortants de 2004 observé en 2007. Le taux de chômage des CAP ou BEP (24 %, + 7 points), et dans une moindre mesure celui des bacheliers généraux (19 %, + 5 points) augmentent plus fortement. Quant aux conditions d'emploi des titulaires de diplômes professionnels qui travaillent, elles ont peu évolué entre les générations 2004 et 2007 : ils sont toujours un peu plus de la moitié à disposer d'un contrat stable (à durée indéterminée ou fonctionnaire), le salaire médian a peu augmenté, et varie peu d'un diplôme à l'autre.

### 4. Situation vis-à-vis de l'emploi en 2007-2008 et 2009-2010 des sortants de lycée, sept mois après leur sortie, selon le niveau de diplôme



1. DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

Champ : France hors Guadeloupe.

Lecture : 7 mois après leur sortie, 76 % des diplômés de BTS étaient en emploi en 2007-2008 (29 % en CDI, 28 % en CDD, 10 % en intérim, 9 % en contrat aidé) ; en 2009-2010 ils ne sont plus que 66 % (24 % en CDI, 26 % en CDD, 7 % en intérim et 9 % en contrat aidé). Les diplômés de BTS représentent 19,8 % de l'ensemble des sortants du lycée.

Note : hors inactivité et stages qui ne figurent pas dans ce tableau. Les chiffres entre parenthèse représentent la répartition des sortants de lycée par diplôme.



Les enquêtes Insertion dans la Vie Active (IVA) apportent un éclairage complémentaire sur l'impact de la crise sur l'insertion des sortants de lycée (sortants d'enseignement secondaire ou de STS) sept mois après avoir quitté le système éducatif (*figure 4*). En 2007-2008, 58 % étaient en emploi sept mois après leur sortie du lycée ; en 2009-2010 ils ne sont plus que 48 %. Tous les niveaux de diplôme, du CAP au BTS, sont concernés. Les non-diplômés ou les seuls titulaires du brevet, qui trouvent déjà moins facilement un emploi en temps « normal », sont particulièrement touchés : la part de ceux en emploi recule de 31 % à 21 % pour les premiers, et de 43 % à 31 % pour les seconds. Les débouchés se ferment pour toutes les formes de contrats mais la baisse est encore plus sensible pour l'intérim.

## **Les diplômés du supérieur sont nettement moins touchés par la crise**

Le retournement conjoncturel n'a pas épargné les diplômés du supérieur. En 2007, au moment de leur sortie du système éducatif, ils accèdent plus facilement à l'emploi que la génération sortie en 2004. Mais, avec la crise économique, le taux de chômage des diplômés du supérieur de la génération 2007 commence à augmenter dès juin 2008. Trois ans après leur sortie du système éducatif, les diplômés du supérieur de la génération 2007 sont finalement plus souvent au chômage que ceux de la génération 2004 [Cereq, mars 2011]. Cependant, le taux de chômage des diplômés du supérieur de la génération 2007, qui s'élève à 9 % en 2010, n'est que de 2 points au dessus de celui de la génération 2004. En outre, les sortants de 2007 qui se déclarent en emploi trois ans plus tard possèdent une situation d'emploi meilleure que celle de la génération précédente. Ils sont ainsi plus souvent en emploi stable : la part des jeunes diplômés du supérieur en CDI ou fonctionnaire a augmenté de 2 points (72 % contre 70 %) alors que pour les autres jeunes elle a diminué. Leur salaire médian a crû de près de 6,6 % (en euros constants) contre 6,2 % pour l'ensemble des sortants.

## **Les jeunes passés par l'apprentissage n'ont pas non plus été épargnés par la crise**

La crise économique a aussi eu un impact sur l'insertion des apprentis. D'après l'enquête IPA, en 2009, sept mois après leur sortie d'une année terminale de formation, 29,9 % des sortants de l'apprentissage sont en situation de chômage, soit une hausse de 8,4 points par rapport à 2008. Ils sont 33,0 % en 2010. Cette hausse a mis fin à deux années consécutives de baisse du taux de chômage des anciens apprentis. Le taux de chômage des jeunes qui sortent d'apprentissage dans les spécialités de la production a davantage augmenté que celui des sortants des spécialités des services. La forte contraction de l'intérim, forme d'emploi deux fois plus fréquente chez les sortants de la production, explique en grande partie cette évolution. La crise économique a également eu plus d'effet négatif sur le chômage des hommes relativement à celui des femmes sortant d'apprentissage, en raison de la présence massive des hommes dans les formations de la production et parmi les moins diplômés. Cela ne les empêche pas de connaître un taux de chômage inférieur à celui des femmes. ■

---

## Pour aller plus loin

- Le taux d'emploi des jeunes surréagit à la conjoncture et les caractéristiques qualitatives des emplois y sont très sensibles, en particulier l'ampleur du « déclassement », la nature du contrat et le salaire.  
« L'emploi des jeunes au cœur des dynamiques du marché du travail », *Économie et statistique* n° 378-379, Insee, 2004.
- Les jeunes sortis récemment de formation initiale ont été particulièrement touchés par la crise de 2008. Parmi eux, les diplômés s'insèrent cependant beaucoup plus facilement.  
« L'évolution récente de l'insertion professionnelle : le diplôme reste un atout », *Note d'Information*, Depp, à paraître.
- En 1975, un quart des élèves d'une même génération interrompait ses études au collège ou en première année de CAP ou de BEP. Trente ans plus tard, ils ne sont plus que 5 %.  
« La baisse des sorties sans qualification, un enjeu pour l'employabilité des jeunes », *Note d'Information* n° 10.12, Depp, août 2010.
- En 2007, près d'un jeune sur six a quitté le système éducatif sans avoir obtenu de diplôme. Ils sont les plus exposés à la précarité et au chômage, d'autant plus en période de crise.  
« Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref* n° 283, Cereq, mars 2011.
- Les jeunes titulaires de CAP et de BEP de la production s'insèrent mieux que certains diplômés du supérieur.  
« Le domaine d'études est déterminant pour les débuts de carrière », *Insee Première* n° 1313, octobre 2010.
- En février 2009, 67,3 % des apprentis ayant achevé leurs études sept mois auparavant occupent un emploi, contre 75,8 % en février 2008.  
« Les apprentis en 2009 : une insertion professionnelle plus difficile », *Note d'Information* n° 10.15, Depp, octobre 2010.
- Les mêmes emplois sont pourvus par des personnes de plus en plus diplômées.  
« Des emplois plus qualifiés, des générations plus diplômées : vers une modification des normes de qualification », *Bref* n° 252, Cereq, mai 2008.

### Et aussi :

- *Insee Références Formations et Emploi*, édition 2011 à paraître.
  - *L'état de l'école* n° 21, Depp, novembre 2011.
  - *L'état de l'enseignement supérieur et de la Recherche en France* n° 4, DGESIP/DGRI-SIES, décembre 2010.
  - *Repères et Références statistiques*, Depp, septembre 2011.
-